

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 35 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.
9 heures 48 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 36 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{me}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Des nouvelles récentes d'Odessa rendent compte de la situation actuelle du commerce dans ce port, et permettent de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur l'état de stagnation où la guerre l'avait mis pendant les deux dernières années. L'ouverture du port de ce grand entrepôt de la Russie méridionale remonte, comme on le sait, à 1795. En 1804, le mouvement total des marchandises importées et exportées n'y était encore que de 4 millions de francs, et celui des navires entrés et sortis que de 832. Moins d'un demi-siècle après, en 1853, on comptait 4,148 navires, 53 millions de francs à l'importation et 141, 1/2 millions à l'exportation. La quantité des céréales exportées y atteignit presque 8 millions d'hectolitres. Cependant il restait en magasin un stock de près de 2,100,000 hectolitres, au moment où la guerre éclata et arrêta subitement toutes les expéditions en février 1854. Le prix du froment tomba aussitôt de 17 fr. à 5 fr. 72 l'hectolitre. Puis, le gouvernement russe ordonna que toutes les céréales auparavant destinées pour l'exportation fussent reçues pour compte de la couronne au prix coûtant, et transportées dans l'intérieur hors de l'atteinte de l'ennemi. Cette livraison, qui produisit sur place une hausse d'environ 40 0/0, ne put cependant être terminée qu'en décembre 1855. A la fin de mars dernier, il ne restait plus dans les magasins des négociants qu'environ 150,000 hectolitres de froment.

Les opérations de 1854, ou, pour mieux dire, celles des premiers mois de cette année (toute activité commerciale ayant ensuite cessé avec le blocus) figurent sur les registres de la douane pour 54 millions de francs à l'exportation et pour 21 à l'importation. En 1855, le commerce maritime a été complètement nul.

Le commerce intérieur a moins souffert des rigueurs du blocus. Si les maisons de gros se sont trouvées arrêtées dans tous leurs achats au dehors, elles ont pu d'autant mieux écouler ce qu'elles avaient en magasin, et réaliser ainsi de beaux bénéfices. La place n'a, d'ailleurs, jamais manqué de

rien; d'abord, parce qu'elle était bien approvisionnée au moment où la guerre éclata, et ensuite parce que l'élévation des prix de beaucoup d'articles a permis d'en faire venir de terre. Aussi quelques spéculateurs de Constantinople, qui, croyant la place dépourvue de tout, s'étaient empressés d'accourir au rétablissement de la paix, ont été déçus.

Ce qui restait de grains sur place était, comme on l'a vu, très-réduit. Les prix, à la nouvelle de la conclusion de la paix, sont instantanément remontés aux cours élevés d'avant la guerre. Les produits, les grains surtout, ne manquent dans l'intérieur, et les arrivages s'effectuant d'ordinaire en mai, juin et juillet, on espère que les affaires reprendront bientôt leur ancienne activité en automne, quoique la sécheresse, tant de l'automne dernier que du printemps, rende le résultat des prochaines récoltes encore assez problématique.

La franchise du port d'Odessa, prolongée pour deux ans en 1855, va expirer définitivement en 1857. Comme on espère que les droits du tarif d'importation en Russie seront graduellement abaissés et que le gouvernement abandonnera 1/5^e des droits de douane au profit de la ville, la cessation de la franchise n'est pas sérieusement regrettée. Il paraît aussi que le commerce des grains sur cette place est à la veille de subir une transformation.

Il y a quelques années déjà, une société française y établit un moulin à vapeur, et le succès de cette entreprise, qui a donné l'an dernier 43 0/0 de dividende, a fait naître l'idée de multiplier les établissements du même genre, dans le but de substituer l'exportation des farines à celle du blé, d'où résulterait une économie considérable sur les frais et le nolis. — L. Boniface. (Constitutionnel.)

Nous avons publié le chiffre des pertes éprouvées par l'armée française pendant la campagne de Crimée. On ne lira pas sans intérêt un document semblable concernant l'armée sarde, qui a excité en France des sympathies si méritées.

L'armée piémontaise d'Orient, à la suite des renforts qu'elle a reçus, s'est élevée au chiffre maxi-

mum de 17,584 hommes. Jusqu'au 31 octobre 1855, elle a perdu 1,632 hommes, dont 1,211 du choléra, 170 de fièvres typhoïdes, et 251 par suite de blessures et d'affections diverses. Dans ce nombre on compte 56 officiers, 1,563 sous-officiers et soldats; et 3 employés d'administration.

Depuis le 31 octobre jusqu'à l'évacuation, quoique les chiffres officiels ne soient pas encore complètement arrêtés, on peut estimer les pertes du corps expéditionnaire sarde à environ 900 hommes, ce qui donnerait un total de 2,532 hommes.

(Constitutionnel.)

L'amiral ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le vice-amiral Tréhouart, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, la dépêche télégraphique suivante :

« Vaisseau la Bretagne, 6 juillet 1856.

» Hier, 5 juillet, l'évacuation définitive de la Crimée a eu lieu. M. le maréchal a pris passage sur le Roland, qui a fait route le même jour.

» La Bretagne, qui vient de mouiller à Beïcos, est partie de Kamiesch avec les derniers bâtiments qui s'y trouvaient et qui arriveront demain dans le Bosphore. » — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

St-Petersbourg, 9 juillet. — « Un ukase qui vient d'être publié étend la dernière amnistie aux colons réfugiés en France et en Angleterre à la suite des événements de 1830 et de 1831.

» Aucune poursuite judiciaire ne sera renouvelée contre eux, et après qu'ils auront prêté serment de fidélité au Czar, ils seront aptes à exercer des fonctions publiques après trois ans de bonne conduite. »

Madrid, 9 juillet. — « Le retour de M. Escosura, ministre de l'intérieur, qui se trouve actuellement à Valladolid, est différé jusqu'à la fin de la semaine.

» Des ouvriers ont été arrêtés.
» Le marquis de Montecastro a été rendu à la liberté.

» Le choléra ne fait pas de progrès hors de Séville. » — Havas.

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Il pressa donc le pas de son cheval, et descendit rapidement vers la vallée.

Toutefois, au moment d'atteindre le but de son voyage, et comme s'il eût été retenu tout-à-coup par une idée subite, il s'arrêta comme effrayé au milieu du sentier, et plongea un instant son regard dans l'ombre qui l'entourait.

Un bruit de voix, au milieu duquel il crut démêler son nom ou celui de son père, venait de frapper son oreille. A une faible distance, deux hommes, l'un déjà vieux, l'autre tout jeune encore, s'entretenaient avec une certaine animation, et, à travers les détails de leur conversation Henry crut comprendre qu'il s'agissait d'un sinistre auquel se trouvait mêlé M. Dorbigny.

Henry retint son haleine et écouta :

— Bah ! disait le plus jeune, qu'est-ce que ça nous fait à nous, père Simon ; nous chômeons quelques jours peut-être, mais, après tout, une usine, c'est inventé pour fumer, et, que ce soit l'un ou que ce soit l'autre, il y aura toujours quelqu'un pour faire aller la machine.

— Oui, mais, en attendant, nous nous serrons le ventre !

— Moi, je me le sers tous les jours.

— Et tu ris de cela ?

— Que voulez-vous, quand nous serions là à nous casser la tête contre les murs, ce qui est fait est fait, et ce n'est pas en criant plus fort que nous remettrions sur pied le papa Dorbigny.

— C'est vrai...

— C'est pas d'ailleurs le premier patron qui claque.

— Au fait...

— Après tout... c'est lui encore qu'est le plus à plaindre.

— Pauvre homme !

— Quant à moi, voyez-vous... si Catherine veut m'écouter, je sais bien ce que nous ferons.

— Quoi donc ?

— J'ai mon plan, et un fameux... allez.

— Mais enfin...

— Connaissez-vous Abd-el-Kader, père Simon ?

— Non.

— Eh bien, ni moi non plus... et c'est justement pour cela que je désire faire sa connaissance.

— Comment ?

— Je vais aller voir si les Bédouins ont le nez fait autrement que nous.

— Tu te feras soldat !

— Comme un seul homme... Je n'ai pas l'âge, mais c'est égal, la taille y est.

— Et Catherine ?

— Je l'épouserai dans le désert.

Un rire vif et clair — rire du gamin de Paris — couronna ce colloque. Henry entendit les deux interlocuteurs se lever, et comme il n'espérait plus tirer d'eux d'autres éclaircissements, il quitta aussitôt son poste d'observation et remit son cheval au galop.

Ces quelques paroles, qu'il venait d'entendre, lui paraissaient d'un sinistre augure. Il s'agissait d'un malheur qui venait de frapper l'usine de son père ; et il en ressentit comme un frisson. — Il pensa à Blanche ! Blanche, son rêve ! son unique amour, toute sa vie, enfin !

Et, de même que tout-à-l'heure il ne se rappelait que les joies sereines du passé et les promesses de l'avenir ; maintenant toutes les appréhensions qui l'avaient assailli au départ revenaient en foule assiéger son cœur ébranlé.

Son cheval dévorait le sol de ses quatre pieds impatients ; on eût dit qu'il avait compris l'agitation de son maître, car, moins de dix minutes après, il s'arrêtait bruyant et essouffé à la porte de l'usine.

La porte était ouverte. Henry entra.

Puis, comme si chacun eût dû être dans la confiance, il jeta la bride de son cheval à la première personne qu'il rencontra, et passa outre, sans même prendre garde au murmure d'étonnement que son arrivée soulevait.

Tous les détours de l'établissement lui étaient familiers ; il traversa successivement plusieurs cours, monta aux

INONDATIONS.

CAUSES, EFFETS ET REMÈDES.

(Suite et fin.)

La dépense pour créer des puits d'absorption ou des barrages, fossés ou mares, partout où besoin serait, considérable en bloc, et s'il s'agissait de la faire supporter par le budget national, deviendra légère et presque imperceptible lorsqu'elle se trouvera répartie entre un grand nombre de propriétaires.

Quant aux services que ces modestes travaux sont appelés à rendre, ils sont incalculables. La puissance de destruction des eaux est en raison directe des masses accumulées. Ce qu'il importe donc avant tout de prévenir c'est l'accumulation des masses. Tel filet d'eau que le moindre obstacle arrêterait et obligerait à s'infiltrer dans le sol, réuni à quelques autres de même volume forme un torrent. Ce torrent, pour être contenu, demande des travaux déjà coûteux. Les eaux non contenues arrivent-elles aux rivières, aux fleuves ? elles nécessitent des digues, des levées, des travaux d'art qui finissent par être emportés tôt ou tard, et pour lesquels il faut compter par millions, au lieu des quelques milliers et souvent même des centaines de francs qui auraient suffi pour établir un bon régime des eaux pluviales en les prenant à leur point de départ.

Nous ignorons ce que l'on va faire pour réparer les désastres produits par les inondations et en prévenir le retour ; il est probable que des projets de travaux grandioses seront mis en avant. Nous n'avons pas à nous prononcer prématurément sur ces projets ; tout ce que nous pouvons dire dès à présent, c'est que le mal doit être pris à son début. C'est à empêcher les crues subites qu'il faut s'appliquer, bien plus qu'à forcer les eaux d'une certaine puissance de masse et de vitesse à respecter les obstacles qu'on leur oppose.

Ceux qui ont vu de leurs yeux les dernières inondations du Rhône et de la Loire savent bien que rien ne résiste à l'eau. Tout obstacle doit céder devant elle : si elle ne peut trouver passage sous les ponts, elle passe par-dessus, si les digues lui font obstacle, elle les crève ou les submerge et inonde les campagnes, qu'elle ravine profondément.

Contre les débordements et les inondations, il faut agir *préventivement* et en détail. C'est en reboisant les terrains en pente, en créant partout des points d'arrêt pour les eaux, des puits d'absorption, des fossés et des rigoles transversales, qu'on peut arriver à en supprimer, ou du moins à en diminuer les causes. C'est là le préliminaire nécessaire de tous les grands travaux d'art, c'est ce qui assurera à ceux-ci leur efficacité, et pourra même dans beaucoup de cas les rendre inutiles.

Plus nous avons examiné la question, plus il est devenu évident et indubitable à nos yeux que, pour combattre efficacement le fléau des inondations, il faut poser en principe que tout propriétaire est responsable du dommage que peut causer l'eau tombant sur son terrain, et doit par conséquent être tenu de pourvoir à son absorption. Comment ? En se syndiquant avec ses voisins pour faire en commun des travaux d'ensemble destinés à retenir ou à absorber les eaux superflues de tout un vallon. Répar-

tie entre un certain nombre de propriétaires, la dépense de ces travaux sera peu sensible, tandis qu'elle serait au-dessus des ressources de la plupart des propriétaires isolés.

Si un jour le principe que nous posons est adopté, il faudra, pour arriver à la formation de ces syndicats, une loi égale pour tous, obligatoire pour tous, car c'est là certainement une de ces entreprises d'*utilité publique* qui appellent et justifient l'intervention du législateur. Rien ne se ferait sans une loi, attendu que l'intérêt particulier est à la fois trop aveugle et trop égoïste.

Avec un vaste système de barrages, d'arrêts, de puits d'absorption, distribués avec intelligence, on verrait bientôt l'aspect de nos vallées changé et renouvelé. Non seulement les inondations seraient prévenues, mais il résulterait de là, dans la distribution des eaux sur toute la surface du sol, des avantages inappréciables. En effet, les eaux pluviales recueillies par ces puits d'absorption, traversant la couche imperméable, s'écouleront dans les courants souterrains qui alimentent les sources. Cette alimentation, devenue plus régulière et plus abondante, on verra reparaître, à un niveau inférieur, des sources depuis longtemps tarées ; les rivières seront en toute saison mieux pourvues d'eau, au grand profit de la navigation, du batelage, du flottage et des irrigations. En un mot, on verra moins d'eau sur le sol à l'époque des pluies, et davantage dans la saison sèche, double profit qui vaut bien qu'on s'en occupe, surtout lorsque pour le procurer à la France il suffit d'appliquer un principe déjà reçu d'ailleurs, à savoir que tout propriétaire est responsable du dommage qu'il cause à ses voisins, en rejetant sur eux les eaux qui l'embarassent.

Nous demandons la création de syndicats, d'abord pour que la dépense des travaux répartie entre un grand nombre de propriétaires soit moins lourde, et ensuite parce que les travaux ne peuvent être utiles et économiquement exécutés qu'autant qu'ils sont appropriés aux circonstances climatériques d'un vallon ou d'une portion de vallon. Des travaux faits par chaque propriétaire sur sa propriété coûteraient des sommes folles et n'atteindraient pas le but. L'association de tous les efforts, dirigée par l'intelligence, appuyée sur des ressources suffisantes, peut seule résoudre le difficile et important problème de la suppression des causes des inondations.

Reprochera-t-on à l'idée que je mets en avant sa nouveauté ? Mais les inondations, elles aussi sont une nouveauté, du moins dans le caractère de gravité et de généralité qu'elles ont revêtu en France depuis moins d'un quart de siècle, et cette année en particulier. A un mal qui se présente avec de si effrayants symptômes et dont la gravité menace d'augmenter d'année en année, il faut opposer des remèdes efficaces ; sans s'inquiéter s'ils sont nouveaux ou vieux.

L'idée est là : que l'on trouve mieux si l'on peut ; à défaut, que l'on se serve de ce que nous proposons ; le plus tôt sera le mieux, car il y a urgence à sortir d'une situation qui chaque année met en question la subsistance même de nombreuses populations. — Delamarre. (Patrie).

FAITS DIVERS.

L'Empereur mène à Plombières une vie très-calme. La population semble attentive à respecter le repos que Sa Majesté est allée chercher, et la volonté qu'Elle a exprimée de n'être pas sans cesse suivie dans ses promenades. Toutefois, dimanche, lorsque l'Empereur s'est rendu à la messe, la foule accourue de tous les environs, s'est pressée sur son passage et l'a salué des plus vives acclamations. L'évêque de Saint-Dié, venu pour faire visite à Sa Majesté, l'a reçue à la porte de l'église, en lui adressant une allocution inspirée par la circonstance, et à laquelle Elle a répondu quelques mots.

Le soir, la ville a pris un air de fête qu'elle aura chaque dimanche, l'Empereur ayant eu la pensée de faire dresser sur l'une des promenades une grande tente destinée à servir de salle de danse aux soldats et aux habitants. — Havas.

— Plombières, 8 juillet 1856. — L'Empereur a fait hier une excursion à Luxeuil. Sa Majesté a été agréablement surprise de trouver au milieu d'une charmante petite ville un établissement de bains thermaux dont l'installation lui a paru remarquable. Ce qui l'a surtout frappée, c'est l'inscription romaine découverte en 1755, et qui porte : *Lixovii therma reparavit Labienus jussu Caii Julii Caesaris imperatoris*. Ainsi, dès cette époque, l'administration romaine semblait avoir été tellement centralisée, qu'il fallait un ordre direct de l'Empereur pour réparer des bains dans un endroit presque ignoré des Vosges. Luxeuil possède plusieurs monuments d'architecture digne d'attention, entre autres une maison du temps de François Ier, dont le style rappelle celui de la renaissance, et qui avance dans la rue. Comme elle dépasse l'alignement, on avait défendu aux propriétaires de la réparer. L'Empereur a levé cette prohibition, ne voulant pas qu'un monument intéressant fût sacrifié à une régularité de peu d'importance. — Havas.

— On lit dans le *Moniteur* :

A la suite d'un incident qu'il n'avait pas provoqué, un soldat français a été tué par un caporal autrichien près de Georgewo. Une enquête contradictoire a été ouverte sur les lieux, et les avis que le Gouvernement a reçus, soit de Vienne, soit de Bucharest, assurent qu'il sera fait prompt et sévère justice.

En attendant, S. M. l'Empereur d'Autriche a décidé qu'une pension serait accordée à la famille du soldat français.

— On lit dans les *Débats* :

« La curiosité des promeneurs était vivement excitée, hier soir, sur le boulevard de Sébastopol, par la vue de colonnes élevées de distance en distance, surmontées de candélabres éclairés au gaz, et auxquels étaient adaptés des cadrans marquant l'heure, la minute et la seconde. On dit qu'il s'agissait d'une expérience ordonnée par l'autorité et ayant pour but d'appliquer l'électricité à la régularisation des horloges publiques. »

— Le bureau des engagements volontaires est toujours ouvert à l'hôtel des conseils de guerre, 100 du Cherche-Midi, les lundis, mercredis et vendredis. Au temps de la guerre, les jeunes gens y faisaient queue du matin au soir ; aujourd'hui qu'il

ateliers, et arriva enfin à l'appartement qu'occupait M. Dorbigny.

Toutefois, durant ce trajet, une chose l'avait particulièrement frappé ; toutes les cours étaient encombrées d'ouvriers, il y avait, çà et là, des groupes fort animés, il régnait enfin, de tous côtés, un mouvement plein d'émotion et de murmures ; on eût dit une mer profonde, dont les flots viennent d'être agités par une tempête violente.

Henry avait remarqué tout cela vaguement, et, à travers sa propre agitation, il avait l'instinct d'un danger, et, sans le connaître, il en soupçonnait l'imminence. Ce fut en tremblant qu'il arriva sur le seuil de l'appartement de son père.

La première chambre était déserte. On y remarquait un désordre singulier.

Le secrétaire était encore ouvert, et sur une table, une lettre était commencée.

Henry jeta un regard sur cette lettre, et le premier mot lui apprit qu'elle lui était destinée.

Il s'en empara avec une sorte de fièvre et la parcourut avidement. Voici ce qu'elle contenait :

« Henry,

» Le malheur est entré dans notre maison... Quand tu recevras cette lettre j'aurai cessé de vivre !... Je n'avais rien fait pour mériter le coup affreux qui me frappe ; il a été inattendu, il sera mortel ! Je te l'ai dit souvent, mon

existence était attachée à mon œuvre ; je tenais à cette vie de mouvement, d'action, de fatigue ; mes ouvriers, c'étaient ma famille. Après toi, Henry, je n'aimais rien au monde qu'eux seuls.

» Depuis un an, les ruines s'amoncelaient autour de moi. Des faillites considérables étaient venues ébranler le commerce de notre province, et moi seul, jusqu'à ce jour, j'avais pu résister aux violentes secousses de tant de sinistres. C'était trop de bonheur, trop d'orgueil aussi, peut-être ! A mon tour, je suis vaincu !

» Rassure-toi cependant, mon cher enfant ; l'héritage que je laisse, plus d'un l'envierait encore ; l'honneur du nom que je te laisse n'a reçu aucune atteinte, et les vives sympathies, les dévouements spontanés qu'a éveillés mon malheur, sont les seules dettes qui te resteront à acquitter.

» Encore, si le sort n'avait frappé que moi, je ne me plaindrais pas. Je suis vieux déjà, et mes jours étaient comptés. Mais toi, mon pauvre ami, après les beaux rêves que tu avais fondés sur l'avenir... quels désenchantements cruels t'attendent peut-être au retour !

» C'est à ce sujet que je t'écris cette lettre ; c'est surtout dans le but d'adoucir l'amertume de certaines déceptions, que j'ai fait trêve un instant aux graves préoccupations qui m'assiègent.

» Ecoute-moi donc, mon ami, et causons... »

La lettre finissait là, elle était restée inachevée ; mais,

bien que le sens n'en eût pas été complété, Henry avait tout compris.

C'en était fait ! le passé, le présent, l'avenir, tout sombrait à la fois dans cette lamentable catastrophe.

Cependant, et pour ne rien celer, la pensée d'Henry n'embrassa pas du premier coup toute l'étendue du malheur qui le frappait, et un suprême espoir surnagea encore dans son cœur.

Devait-il douter de Blanche, à cette heure fatale, et d'ailleurs pouvait-il songer à sa propre infortune, quand un danger terrible menaçait les jours de son père.

Il descendit rapidement l'escalier qu'il avait parcouru un moment auparavant, gagna les ateliers, où déjà une foule compacte d'ouvriers était réunie, et arriva enfin à une dernière salle, plus vaste que les autres, et où chacun se rendait, comme à un lieu d'assemblée convenu.

Il était évident qu'il allait s'y passer quelque chose de solennel ; Henry regrettait presque de se trouver mêlé aux ouvriers qui pouvaient le reconnaître ; mais il ne lui était déjà plus possible de revenir sur ses pas, la salle s'empressait à chaque instant davantage : il prit le parti de s'asseoir dans un coin et d'attendre.

Quelques minutes après, un mouvement se manifesta dans tous les rangs, toutes les têtes se découvrirent, et un murmure plein de sympathie parcourut l'assemblée.

Henry regarda : son père venait d'entrer.

M. Dorbigny était fort pâle ; mais, malgré l'émotion

n'y a plus de poudre à brûler, les bureaux sont dans la solitude. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

Nous recevons l'invitation de publier, par la voie de notre journal, la note suivante :

« M. Arrault, juge de paix de Saumur, canton sud, a dû donner sa démission de Membre du Comité consultatif et de surveillance de la Caisse d'épargne, à Saumur. Ce magistrat a en conséquence écrit, le 9 courant, aux Directeurs de cet établissement, qu'ils eussent à ne plus le compter au nombre des Membres de ce Comité. »

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS.

14^e Liste.

SOUS-PRÉFECTURE.

Habitants de Louresse-Rochemenier,	251 f. 25 c.
Produit d'une collecte dans l'école communale de Brézé,	5 »
M. Michelet, inspecteur des écoles primaires (2 ^e versement de 5 fr.),	5 »

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Angers, le 2 juillet 1856.

A MM. les Sous-Préfets et Maires du département Messieurs,

La loi du 10 juin 1853 permet d'appeler successivement à la jouissance de secours voyageurs, les anciens militaires de la République et de l'Empire, qui n'ont pu être admis d'abord au bénéfice du décret du 14 décembre 1851, mais comme un assez grand nombre de ceux qui ont formé des demandes sont décédés ou ont changé de position sans qu'il en ait été donné avis, la commission spéciale, chargée de la répartition des secours, se voit souvent exposée à commettre des erreurs fâcheuses. M. le Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur, président de cette commission, a donc jugé utile de prescrire l'établissement, par département, d'un nouveau tableau général des survivants, indiquant la date précise de leur naissance et leur situation actuelle.

Pour l'exécution des instructions de Son Exc., je prie MM. les Maires de vouloir bien adresser, à la Sous-Préfecture de leur arrondissement, à la Préfecture directement dans l'arrondissement d'Angers, sans délai, s'il est possible, et, au plus tard, du 20 au 24 juillet courant, pour chacun des anciens militaires de la République et de l'Empire, existants dans leurs communes, et qui n'ont pas encore obtenu de secours voyageurs :

- 1^o Un extrait d'acte de naissance, qui pourra être délivré sur papier libre ;
- 2^o Un état de renseignements conforme au modèle inséré au Recueil administratif de 1849, page 274, mentionnant, le plus exactement possible, ses moyens d'existence et ses ressources ;
- 3^o Une copie, dûment certifiée, des titres militaires authentiques dont il peut être nanti, constatant ses services dans les armées de la République et de l'Empire.

Au fur et à mesure que leur parviendront ces do-

cuments, MM. les Sous-Préfets auront à les examiner, à les faire compléter ou rectifier, s'il y a lieu, puis à les réunir et à dresser, d'après le modèle qui leur sera envoyé par moi, un tableau général des anciens soldats auxquels ils se rapporteront, tableau dans lequel ils devront mentionner, d'une manière spéciale, ceux paraissant devoir obtenir les premiers des secours, en raison de leur grand âge et de leurs pressants besoins. MM. les Sous-Préfets auront ensuite à m'adresser ce tableau, avec toutes les pièces à l'appui, du 1^{er} au 5 août, au plus tard.

Veillez bien, je vous prie, Messieurs, vous conformer, chacun en ce qui vous concerne, aux dispositions de la présente circulaire.

L'Empereur attache à la position des anciens militaires un intérêt particulier, et ce sera seconder ses vues bienfaisantes que de leur prêter un actif concours pour l'établissement des pièces justificatives qu'ils ont à produire, comme aussi de me mettre à même de faire secourir d'abord les plus malheureux.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. *Le Préfet, VALLON.*

M. le général de brigade Thomas est nommé au commandement de la subdivision de la Loire-Inférieure.

Cet intrépide officier, qui a gagné tous ses grades en Afrique, a été grièvement blessé à la bataille de l'Alma, à laquelle il a pris une part glorieuse.

Rentré en France pour se guérir de ses blessures, la confiance de l'Empereur l'avait appelé au commandement de la subdivision de Lot-et-Garonne.

On se souvient que le général Thomas, alors colonel, commandait le 11^e léger lors de la catastrophe du pont de la Basse-Chaine, le 16 avril 1850.

(Maine-et-Loire.)

Le journal de *La Flèche* prétend que le cardinal Patrizzi, qui est venu représenter le Pape au baptême du Prince Impérial, est un ancien élève du Prytanée.

D'après ce journal, Napoléon I^{er} avait choisi en Italie et en Allemagne un certain nombre de jeunes gens pour les faire élever dans les établissements d'instruction publique en France, et parmi eux se trouvaient deux frères de la famille italienne des Patrizzi, dont l'un est aujourd'hui le cardinal légat.

Pour la chronique locale :

P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, le 11 juillet 1856. — Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle :

- Un décret portant que les funérailles de M. Fortoul seront célébrées aux frais du Trésor public ;
- Un décret fixant au 30 juillet la première partie de la session des conseils d'arrondissement.

On lit dans le *Moniteur* :

Les dépouilles mortelles de M. Fortoul, sénateur, ministre de l'instruction publique et des cultes, sont arrivées à Paris et ont été déposées dans une chapelle ardente, établie à l'hôtel du ministère de l'instruction publique et des cultes.

Les obsèques de M. Fortoul auront lieu samedi

qui se traduisait sur son visage, son regard conservait encore une noble et fière assurance.

Henry sentit ses yeux s'emplir de larmes à cet aspect, et il comprima sa poitrine de ses deux mains pour ne pas éclater en sanglots.

Enfin, M. Dorbigny prit la parole :

« Mes amis, dit-il d'une voix profondément altérée, je n'ai pas voulu me séparer de vous sans emporter au moins la consolation de vous avoir serré la main à tous. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour conserver cette existence à laquelle je m'étais habitué, et que votre dévouement et votre amitié m'avaient rendue si facile; je me suis défendu avec courage, avec désespoir, et je n'ai épargné ni le temps, ni la fatigue. Malheureusement, je soutennais une lutte insensée... mes forces et mes ressources se sont usées à ce combat impossible, et aujourd'hui je succombe comme les autres.

« Au moins, ma chute n'en entraînera point d'autres, je puis vous donner cette assurance que vous n'aurez à souffrir ni dans votre travail, ni dans vos intérêts. Dès ce soir même, les comptes de chacun de vous seront réglés, et j'ai fait joindre même à votre prêt de la semaine dernière une petite somme qui vous aidera à passer les quelques jours que je vais forcément vous faire perdre. Les bons comptes font les bons amis, et je vous devais bien ce dernier souvenir pour tous les services que vous m'avez rendus.

« Ah!... vous me regrettez, n'est-ce pas, mes enfants; j'ai besoin de le croire... Songez-y... l'assurance de votre amitié sera le seul trésor que j'aurai pu sauver de ce naufrage.

« Voilà huit années bientôt que nous vivions ensemble, huit années qui ont passé pour moi comme un rêve, et dont j'emporte le souvenir comme un bienfait!...

« Adieu donc, mes braves, mes dignes enfants; travaillez toujours, travaillez avec ardeur. Vous aurez de mauvais jours à traverser, peut-être, ne vous laissez jamais abattre. Dieu n'abandonne que ceux qui s'abandonnent eux-mêmes. Vous m'avez souvent donné l'exemple du courage, de la persévérance, de l'entêtement au travail. Continuez ainsi, et croyez-moi une dernière fois, quand je vous dis que le bonheur n'est pas dans le succès plus ou moins profitable d'une entreprise quelconque, mais qu'il est surtout, qu'il est tout entier dans la conscience de l'homme qui travaille! »

M. Dorbigny n'avait pas achevé, que toutes les mains s'élevaient vers lui et le suppliaient de ne pas partir. Ce fut une mêlée inouïe, pleine d'enthousiasme et d'abandon. Chacun voulut toucher sa main, c'était à qui lui parlerait; on lui fit les propositions les plus insensées pour l'arracher à cette situation terrible; presque tous lui offrirent de ne toucher qu'un salaire réduit pour un travail double.

M. Dorbigny ne savait auquel entendre; son trouble et

12 juillet, à midi précis, à l'église Saint-Thomas-d'Aquin.

Un coup de canon sera tiré d'heure en heure aux Invalides, à partir de 7 heures du matin jusqu'au départ du convoi. A ce moment, une salve de 15 coups de canon sera également tirée aux Invalides. Une dernière salve de 15 coups de canon annoncera la fin de la cérémonie.

Les députations et les fonctionnaires invités devront être rendus au ministère à onze heures et demie précises, en costume officiel.

Dans la séance du sénat du 10 juillet, M. le président Troplong, en annonçant que les obsèques de M. Fortoul auraient lieu samedi, a dit, avec l'approbation unanime, que chacun des collègues du regrettable défunt voudrait sans doute rendre hommage, en cette occasion, au zèle avec lequel il servait l'Empereur. — Havas.

« Londres, 11 juillet. — Dans la séance de la chambre des communes, lord Palmerston a déclaré que, conformément au traité de Paris, la navigation du Danube est parfaitement libre, même dans les Etats autrichiens. Tout monopole autrichien a cessé sous ce rapport. » — Havas.

BULLETIN FINANCIER.

Du 2 au 9 juillet.

La facilité relative avec laquelle la dernière liquidation s'est accomplie donnait, pour ce mois-ci, des espérances que jusqu'à présent l'événement n'a pas complètement réalisées. Après avoir rencontré de la fermeté pendant quelques jours, le marché semble tomber dans le marasme, qui se manifeste par la lourdeur des cours de la rente. Le 5 pour 100 qui s'était bien soutenu au-dessus de 72 francs, a décroché ce cours à la Bourse de mardi, et il a été entraîné jusqu'à 71 50.

On s'étonne à bon droit de cette persistance dans la baisse, qui atteste une indifférence inconcevable chez les acheteurs. Tout semblerait cependant devoir pousser le marché dans les voies de la hausse. Elle ne saurait être contrariée ni par les bruits d'emprunt, puisque la législative s'est terminée s'en qu'il en ait été question; ni par l'influence du marché anglais, puisque les consolidés font des progrès incessants; ni par la crainte d'une mauvaise récolte, puisque toutes les apparences démentent ce redoutable fléau.

On ne peut s'empêcher particulièrement de remarquer combien le 5 pour 100 anglais a montré plus d'élasticité que le nôtre, dans ces derniers temps, puisqu'il a augmenté sa supériorité de 4 pour 100. Cette différence d'allure dans les deux fonds, qui répond si peu au caractère et au génie national des deux peuples, provient sans doute de ce que les titres de nos derniers emprunts ne sont pas encore tous classés. Or, ce non-classement des inscriptions nouvelles, joint à la concurrence des obligations, est le plus sérieux obstacle qui arrête la reprise énergique de nos fonds publics.

Les actions des chemins de fer, en ce moment où la masse des spéculateurs est absente de Paris, sont plus recherchées que la rente, parce qu'il se fait beaucoup d'achats au comptant sur ces valeurs, dont les recettes augmentent continuellement, ainsi que les dividendes, et dont l'excellence est facilement appréciée des capitalistes. Cependant la hausse qui a eu lieu à la suite de la liquidation a amené quelques réalisations, et par suite un peu de baisse sur quelques chemins. Les plus favorisées par la hausse sont, en ce moment, la Méditerranée, l'Orléans, le Nord et le Grand-Central.

La Banque de France est calme à 4,150, et ne varie pas. Le Crédit Foncier se tient à 680, le Comptoir d'Es-

son émotion avaient augmenté; de belles larmes éloquentes coulaient silencieusement sur son visage.

Tout-à-coup un cri s'éleva du milieu du bruit général, et un homme fendit la foule étonnée et surprise.

— Monsieur Henry! s'écrièrent quelques ouvriers qui le reconnurent.

— Moi-même! répondit le jeune homme, en serrant furtivement au passage les mains qui cherchaient les siennes, ne vous éloignez pas, car tout peut être sauvé.

— Dites-vous vrai? — Vous allez voir.

Cependant, au cri poussé par Henry, M. Dorbigny avait levé la tête et tressailli.

Son regard parcourut l'assemblée avec une ardeur fiévreuse, et il eut comme un pressentiment.

D'ailleurs, l'attente ne pouvait être longue, et il cherchait encore une explication à ce cri singulier, quand son fils vint tomber dans ses bras.

— Henry, s'écria-t-il, en le serrant avec transport contre sa poitrine; toi! toi! ici, dans un pareil moment...

— Mon bon père, répondit Henry.

— Tu arrives trop tôt.

— Dites, au contraire, que j'arrive trop tard, mon père; car, hier encore, j'aurais pu vous épargner bien des tourments, bien des chagrins. — Comment cela?

Au lieu de répondre à cette question, Henry prit les mains de son père et le força à s'asseoir à ses côtés.

(La suite au prochain numéro.)

compte à 600. Le Crédit Mobilier a de la peine à se maintenir de 1,530 à 1,560.

Il y a peu d'animation sur le marché industriel. Les Palais, les Rivoli, les Voitures de places, les Omnibus, le Gaz parisien, continuent à se maintenir à des cours peu élevés.

Les actions de la Caisse Centrale de l'industrie donnent lieu à des achats très-empressés, et ont atteint le cours de 160 fr. Cette société prend décidément une position très-influente sur la place, depuis la faveur que son patronage a assurée à la souscription du Crédit Mobilier des Etats Sardes. On assure qu'elle est sur le point de s'intéresser à d'autres affaires importantes, entre autres à un chemin de fer belge; tout cela rend très-

vraisemblable le bruit qui a couru ces jours-ci que le dividende annoncé à la prochaine assemblée générale ne serait pas moins de 22 francs.

On négocie et on compte au parquet depuis quelques jours, à 232 50, les actions de la société nouvelle d'Esrange, dont le capital de 10 millions est entièrement souscrit, et qui se présente dans les meilleures conditions d'honorabilité.

Les Omnibus de Londres continuent de se négocier avec prime sur le marché de Londres, qui est à portée de contrôler la prospérité de cette affaire.

La Compagnie métallurgique des trois Bassins reçoit de nombreuses souscriptions des départements. La Société des Huiles-Gaz, qui vient de satisfaire à un besoin

général, et doter nos industries d'un précieux agent d'éclairage, commence à être appréciée parmi les capitalistes.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 10 JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 71 40.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94

BOURSE DU 11 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 71 50.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 93 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le lundi 14 juillet 1856, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, en la maison où est décédée Renée BLOT, veuve BELLION, concierge, hôtel Blancier, place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M. Henri Blot, maçon, demeurant à Allonnes, tuteur des mineurs Bellion.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, couvre-pieds, rideaux, draps, chemises, effets, commodes, armoires, tables, chaises, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. cent.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le jeudi 17 juillet 1856, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédée Marie GERMAIN, veuve de Pierre TRÉMOREAU, journalière, sise à Saumur, faubourg Nantilly, dans la Grande-Cour, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, draps, couvertures, rideaux, serviettes, nappes, chemises, bons effets, armoires, coffres, tables, chaises, basset, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. cent.

Etude de M^e BRUAS, notaire à Angers, rue St-Julien, n^o 27.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

SUR LICITATION ENTRE MAJEURS

Avec admission d'étrangers,

En l'étude et par le ministère de M^e BRUAS, notaire à Angers,

Le mardi 5 août 1856, à midi,

DE LA FORÊT

DE FONTEVRAULT

Située en les communes de Fontevault (Maine-et-Loire) et Couziers (Indre-et-Loire).

Les bois-taillis restant de la Forêt de Fontevault, avec maison de garde et la maison de l'Ermitage et terres en dépendant, présentent une contenance totale de 286 hectares 57 ares.

La vente se fera soit en bloc, soit par parties, suivant le travail de division que viennent de faire trois experts.

S'adresser, pour renseignements, à M^e HUDAULT, notaire à Fontevault, et à M^e BRUAS, notaire à Angers, avec lesquels on pourra traiter avant l'adjudication. (422)

M. BEAUREPAIRE, avoué, demande un CLERC. (419)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 juillet 1856, à midi,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, n^o 119.

Mise à prix..... 9,000 fr.

On pourra traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M^{me} veuve CARTAULT, qui demeure dans ladite maison,

Et audit M^e CHASLE, notaire. (423)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON, située à Saumur, Grand'Rue, n^o 6, pour entrer en jouissance de suite.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (424)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de départ,

UN FONDS DE CORDONNIER, situé dans le meilleur quartier de Saumur, en pleine activité, jolie clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

On désire trouver UN MILITAIRE en état de faire un service actif pour remplir les fonctions de GARDE CHAMPÊTRE, dans une commune du département d'Indre-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

M. ROBIN fils, à Saumur, prévient le public qu'il tient toujours une boutique à poissons d'eau douce: carpes, brochets, anguilles, tanches, écrivisses, etc. Il tient également le poisson de mer: saumons, turbots, crevettes, etc. (427)

SERVICE DE SAUMUR AU MANS

En 8 heures.

Départ de Saumur, à 6 heures du matin.

Départ du Mans, à 6 id. id.

Autre Service.

Départ de Saumur, à 6 heures du soir.

Départ du Mans, à 6 id. id.

Ces deux services correspondent avec les départs du chemin de fer pour Paris.

Bureau à Saumur, chez M^{me} Duchamp.

— au Mans, à l'hôtel du Dauphin, place des Halles. (379)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraichissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

A CÉDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montreuil-Bellay. (406)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON,

Située à St-Florent, rue Haute.

Elle se compose de plusieurs chambres, grenier, cave, cour et jardin.

S'adresser à Pierre SANZAY, forgeron à St-Florent. (407)

PHOTOGRAPHE DE PARIS.

PORTRAITS PHOTOGRAPHIÉS, par procédé nouveau, sans miroitage et supérieur au daguerrotypage. — RESSEMBLANCE GARANTIE. Leçons aux amateurs. Portraits après décès. Prix: 4 fr., 5 fr., et au-dessus.

L'artiste ne séjournera que peu de jours à Saumur. — S'adresser chaque jour, de 10 h. du matin à 5 h. du soir, quai de Limoges, ANCIEN HÔTEL DU BELVÈDÈRE. (418)

Rue du Puits-Neuf, 27, à Saumur,

M^{me} BIÉMONT,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle vient d'ouvrir un magasin de MODES et de LINGERIES confectionnées.

Elle apportera le plus grand soin et la plus grande activité dans la confection afin de satisfaire les Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (405)

A VENDRE

UNE GRANDE ET BELLE

MAISON,

Située rue du Prêche, entièrement à l'abri des plus hautes inondations, même dans les caves.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire, rue d'Orléans, ou à M. PERSAC, propriétaire à Saumur. (360)

A LOUER

Présentement

Une jolie MAISON de campagne, A la porte de Saumur.

A LOUER

Présentement

Deux belles CAVES, sises Grande-Rue, à Saumur.

S'adresser à M. HUGONET.

A LOUER PRÉSENTEMENT

ou à la St-Jean prochaine,

APPARTEMENTS et CHAMBRES, situés à Saumur, quai de Limoges, n^o 153.

MAISON POUR BOULANGERIE, au même n^o, à louer pour la St-Jean 1857.

S'adresser à M^{me} GODIN, dans la maison (258)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.